

Paris, le 16 novembre 2020

Revalorisation des spécialités médicales : encore une occasion manquée !

La lettre de cadrage adressée en fin d'été par Monsieur Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, à Monsieur Thomas FATOME, Directeur Général de la CNAM, faisait état d'une nécessaire revalorisation des spécialités médicales. Seules trois spécialités médicales, la pédiatrie, la psychiatrie et la gynécologie médicale, avaient été prises en exemple dans la lettre du Ministre. Nous avons reçu l'assurance que cette liste n'était pas exhaustive et que toutes les spécialités médicales seraient concernées par cet engagement à mieux les valoriser, engagement qui faisait écho à des revendications anciennes et affirmées de la CSMF.

Dans les faits, la CNAM propose aux trois spécialités "élues", une augmentation de 1 euro sur une faible partie de leur activité. Cela n'est pas acceptable.

Il est tout à fait inacceptable également que les autres spécialités médicales (endocrinologie, rhumatologie, neurologie, médecine interne...) ne fassent l'objet d'aucune mesure tarifaire.

Si la CNAM cherchait à voir disparaître l'offre de soins en médecine spécialisée libérale, elle ne s'y prendrait pas autrement. Monsieur le Directeur Général de la CNAM, Monsieur le Ministre de la Santé, il est temps de réagir. Il en va de la survie de ces spécialités et donc de l'accès aux soins spécialisés de nos concitoyens.

Dr Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56